



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe et Martinique

Question écrite n° 28497

Texte de la question

Mme Brigitte Allain attire l'attention de M. le ministre des outre-mer sur le retrait d'EDF du projet de géothermie dans le Commonwealth de la Dominique, et des implications que cette décision pourra entraîner sur les autres projets de géothermie dans les territoires d'outre-mer. Pour les régions insulaires, la question énergétique constitue un enjeu stratégique capital. Certaines îles de la Caraïbe, dont la Guadeloupe, ont la chance de disposer d'un atout majeur : l'énergie géothermique. Dans un contexte d'augmentation du coût des énergies fossiles, de raréfaction de ces ressources et de changement climatique, la géothermie constitue un axe fort de la stratégie énergétique de beaucoup de territoires. Au-delà du seul aspect énergétique, le développement de la géothermie en Dominique peut être facteur de développement en Guadeloupe et reste un préalable indispensable pour la structuration d'une offre industrielle française intégrée dans le domaine de la géothermie. Elle lui demande de préciser sa position sur l'implication d'EDF dans les projets de géothermie dans les Antilles, et plus globalement de présenter sa stratégie pour l'autonomie énergétique des territoires d'outre-mer.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, un consortium constitué par EDF et NGE-Energie travaille au montage d'un projet destiné à exploiter l'important potentiel géothermique de l'île de la Dominique située entre la Guadeloupe et la Martinique. Le potentiel géothermique de la Dominique a pu être estimé à environ 300 MW. Un projet d'usine de 120 MW a été développé. Celui-ci prévoit la fourniture de 50 MW à la Guadeloupe, de 50 MW à la Martinique et de 20 MW à la Dominique. Ce projet de près de 600 M€ dans lequel les régions Guadeloupe et Martinique se sont beaucoup investies porterait la proportion d'énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Guadeloupe et de la Martinique à près de 50%. Exemple sur le plan environnemental, ce projet concrétiserait les efforts de coopération entre la France et la Dominique pour faire de cette île un territoire doté d'une autonomie énergétique entièrement renouvelable. Il ferait des Antilles un centre de référence en la matière. Il représenterait un volume de commande important pour l'industrie française qui pourrait prendre une part significative dans la construction de la centrale. Il favoriserait ainsi le développement d'une filière française de géothermie grâce à un projet reproductible dans les îles volcaniques de la Caraïbe et d'ailleurs. Concernant le soutien d'EDF à ce projet, l'entreprise est disposée à acheter l'électricité produite destinée à l'export. En revanche, la construction de la centrale n'entre plus dans le programme d'investissements prioritaires de la compagnie. Le Gouvernement s'emploie donc à rechercher un partenaire industriel français afin de créer une filière d'excellence dans le secteur de la géothermie à haute enthalpie. Plus globalement, l'enjeu de l'autonomie énergétique est particulièrement important dans les outre-mer. En effet, ces territoires ne sont pas interconnectés à un réseau électrique continental et sont largement dépendants des énergies fossiles. L'objectif fixé par les lois Grenelle est de parvenir dans les DOM dès 2020 à 50 % d'énergies renouvelables (30 % pour Mayotte) et à 100 % à l'horizon 2030. Les outre-mer offrent un champ d'investigation sur le plan économique pour développer une expertise française (géothermie, photovoltaïque avec stockage, éoliennes en milieux à risques naturels, énergies marines...). Ils disposent d'atouts considérables en matière d'énergies renouvelables. Cette caractéristique a été relevée par le Premier Ministre qui, lors de son déplacement aux Antilles, a annoncé

Le 26 juin dernier que la transition énergétique constituait l'un des trois axes prioritaires de développement des outre-mer en vue de fonder un nouveau modèle de croissance. Il s'agit donc d'une perspective de transition énergétique complète pour les DOM. Cette approche a d'ailleurs été développée dans le cadre des débats régionaux sur la transition énergétique du printemps 2013 et lors de la journée de restitution - synthèse organisée par le ministère des outre-mer en juillet 2013. S'agissant des orientations stratégiques du ministère des outre-mer, celles-ci portent sur la maîtrise de la demande énergétique et l'amélioration de l'efficacité énergétique, sur le soutien des projets innovants en cours de développement dans chaque territoire. De plus, le ministère souhaite l'émergence et la consolidation des filières les plus avancées telles que l'énergie photovoltaïque et la géothermie. Les transports constituant l'un des principaux postes de dépense énergétique, la transition vers une mobilité plus durable est également portée par le ministère. Enfin, la gouvernance de l'énergie en outre-mer au profit des collectivités territoriales, en particulier des régions, doit être poursuivie pour renforcer les responsabilités locales.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Allain](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28497

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5730

Réponse publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9506